

CONDITIONS GÉNÉRALES

Enterprise - Espagne

Saison 2017-2018

- **Durée**

Séjour minimum: 3 jours

Séjour maximum: Les contrats de location ne peuvent excéder 30 jours. Pour les locations de plus de 30 jours, un deuxième bon d'échange devra être émis selon les mêmes conditions tarifaires que le premier. Le véhicule doit être retourné à l'agence et remplacé par un autre véhicule.

- **Délai de grâce**

Prise du véhicule: Les jours de location sont calculés sur une base de 24 heures, commençant à l'heure de prise du véhicule. Un délai de grâce de 29 min après l'heure de livraison prévue est accordé au client. Dans le cas où le client arrive passé ce délai, Enterprise n'est pas tenu de livrer un véhicule. En cas de non disponibilité de la catégorie demandée, Enterprise peut offrir une catégorie supérieure au frais du client, dans le cas où une voiture de catégorie inférieure est offerte au client, aucun remboursement ne peut être réclamé.

Remise du véhicule: Un délai de grâce de 29 min après l'heure prévue de remise est accordé au client, au-delà du délai, une journée supplémentaire, incluant les protections demandées, sera facturée directement au client selon *les tarifs et frais réguliers d'Enterprise*. Pour prolonger le contrat, le client doit contacter Enterprise. Une charge additionnelle de 41.32€+TVA s'appliquent pour les remises en dehors des heures d'ouverture. La remise en dehors des heures est en demande seulement à la réservation.

- **Inclusions**

Tous les plans d'assurances d'Enterprise/Atesa incluent un maximum de 6 000 km. À titre indicatif, 6000km correspondrait à 2 fois le tour de l'Espagne. Au-delà de cette limite, une pénalité de 0.30€/km ainsi qu'un frais de surcharge seront facturés au client. Les frais de surcharge sont calculés en fonction des catégories de véhicules. Pour plus de détails, s'informer au comptoir de location à destination, l'assistance routière 24 heures et la TVA. Pendant la durée de la location, les véhicules sont couverts par une assurance responsabilité civile.

- **Exclusions**

Carburant: Les véhicules sont livrés avec un réservoir plein et doivent être retournés dans les mêmes conditions. Si le véhicule n'est pas retourné avec le plein d'essence, des frais administratifs et de remplissage en plus du coût du carburant seront facturés localement au client. Le coût du carburant est facturé selon le prix du carburant en station au moment du remplissage. Le client est tenu de faire le plein avec le même type de carburant utilisé par Enterprise. En cas d'erreur de carburant, les frais de réparations seront à la charge du client. Le frais d'abandon varie selon le véhicule et est à partir de 25€+TVA

Accessoires, Services et Suppléments : Se référer à la page 5 du document.

Service Hors des Heures d'ouvertures: La plupart des agences peuvent accepter des services en dehors de leurs heures d'ouverture, il faut en faire la demande au préalable. En cas de retour en dehors des heures d'ouverture, le locataire est responsable de son véhicule jusqu'à la réouverture de l'agence.

- **Conducteurs**

Conducteur additionnel: Seul le conducteur enregistré sur le bon d'échange ainsi que les personnes autorisées – enregistrées à titre de conducteurs additionnels - lors de la prise du véhicule peuvent conduire un véhicule Enterprise. Le conducteur enregistré est tenu de communiquer au comptoir d'Enterprise toute autre personne qui pourrait conduire le véhicule, un frais de conducteur additionnel lui sera facturé. Le conducteur additionnel se doit de respecter les mêmes exigences que le conducteur enregistré. Si le conducteur additionnel est âgé de moins de 25 ans et qu'il se conforme aux exigences *Jeune Conducteur*, un frais supplémentaire lui sera chargé, certaines catégories ne peuvent être conduites par des conducteurs de moins de 25 ans.

EUROCAR TT

4017 Saint-Denis, Montréal (QC), H2W 2M4, Canada
T. 514-274-4449 | 1 888-285-8384 | F. 514-274-1344
www.eurocartt.com

Exigences : Tous les conducteurs doivent fournir un permis de conduire valide écrit en alphabet romain, une carte de crédit valide à leur nom, leur passeport ainsi que le bon d'échange lors de la prise du véhicule. Les permis de conduire doivent être clairs, doivent inclure une photo et doivent être émis depuis un minimum d'un an. **Tous permis non écrit en alphabet romain ou émis l'extérieure de l'Union Européenne doit être accompagné d'un permis de conduire international.** Il est obligatoire selon les nouvelles lois espagnoles d'être en mesure de présenter une copie du contrat de location à toute autorité policière, de garde civile. Si celui-ci n'est pas valide, le conducteur pourrait être condamné à une amende. Donc il est très important que toute demande de modification ne soit pas faite par téléphone, par courriel, mais bien à un comptoir d'Enterprise et que celui-ci vous remette une copie officielle de la modification.

Age minimum: L'âge minimum est de 21 ans sauf exceptions suivantes;

- Les conducteurs de **moins de 25 ans** ne sont pas autorisés à conduire les catégories de véhicules suivant: **FVMR, FVAR, JDAR**

Jeune conducteur: Enterprise peut autoriser une demande pour jeune conducteur - entre 21 et 24 ans. Des frais supplémentaires seront facturés au client à destination. Voir page 5.

• Conduite Hors Espagne

Les voitures Enterprise sont autorisées à circuler dans les pays suivant : Andorre, Gibraltar et le Portugal.

Les véhicules Enterprise sont également autorisés à circuler dans les pays suivant mais à conditions d'avoir préalablement acheté l'assurance **Outside Spain insurance*** : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Suisse. Tout autre pays n'est pas autorisé.

***Cette assurance couvre les territoires cités plus haut et est obligatoire pour y circuler.**

• Entretien du véhicule

Le client et les conducteurs autorisés à conduire le véhicule sont responsables de la bonne conduite du véhicule et doivent se conformer aux normes d'emploi recommandées par le fournisseur. Tous les frais liés à la réparation, l'entretien ou le remplacement de l'huile, nécessiteront une autorisation préalable d'Enterprise. En plus de l'autorisation d'Enterprise, le conducteur devra fournir les reçus nécessaires afin d'obtenir un remboursement.

• Abandon

Domestique: entre 25€ et 100€+taxes. L'abandon domestique permet au client de retourner son véhicule dans une autre ville que la ville de départ. Autorisé avec un pré-arrangement au moment de la réservation.

Entre le continent et les îles ou inter-îles : Non autorisé

Pour les Baléares : Non autorisé

Pour les Canaries : seules les remises sur les mêmes îles sont autorisées

International : Non autorisé.

• Dépôt et Paiement

Dépôt: Une empreinte de carte de crédit ainsi qu'une pré-autorisation bancaire seront exigées au moment de la prise du véhicule. Le montant exigé est de 150€ pour toutes catégories, excepté la PDMR où un dépôt de 300€ ainsi que 2 cartes de crédit est exigé.

Carte de Crédit acceptées : American Express, Diners Club, Visa and MasterCard. La carte de crédit donnée en garantie doit être au nom du conducteur principal.

Non acceptés : Les cartes de crédit prépayées, les cartes de débit (Visa Electron, MasterCard Maestro, Amex Blue, Switch...), les chèques ainsi que les dépôts en argent.

Bon d'échange - Voucher: Doit être présenté obligatoirement à la prise de véhicule. Les journées additionnelles non-couvertes par le voucher seront facturées selon les tarifs publiés du loueur à la remise du véhicule.

EUROCAR TT

4017 Saint-Denis, Montréal (QC), H2W 2M4, Canada

T. 514-274-4449 | 1 888-285-8384 | F. 514-274-1344

www.eurocartt.com

Assurances et Couvertures

- **Procédure lors de la remise du véhicule**

La location se termine par la restitution du véhicule, de ses clés et de ses papiers au comptoir du loueur, à un agent Enterprise. Au moment de la remise du véhicule, le client est tenu de vérifier l'état de la voiture avec le représentant Enterprise. Si le véhicule n'est pas conforme au contrat de location, le client est tenu responsable de remplir un rapport faisant mention des dommages causés au véhicule. Si le client ne peut vérifier l'état de véhicule avec un représentant, il autorise donc Enterprise à facturer tout dommage signalé sur la voiture. Si le véhicule est restitué en dehors des heures d'ouverture, le client en a la responsabilité jusqu'à l'ouverture du lieu de restitution. Dans les deux cas, le client doit impérativement remplir la section du contrat de location signalant l'état de la voiture, accident ou non. Dans l'hypothèse où le véhicule serait restitué sans ses clés, celles-ci seront facturées au locataire ainsi que, s'il y a lieu, les frais de rapatriement du véhicule. Le loueur ne peut en aucune façon être tenu responsable des biens qui auraient été oubliés dans le véhicule à l'issue de la location.

- **Procédure en cas d'accident et de vol**

Le locataire doit informer le fournisseur Enterprise de tout accident ou vol, il se doit de compléter le rapport d'accident (constat à l'amiable ou rapport de police) en y incluant tous les détails du conducteur et du tiers impliqué. Ce document doit être remis au comptoir Enterprise dans les 7 jours suivant l'accident, passé ce délai des frais seront chargés au client selon le nombre de jours de retard, le coût des frais de retard est disponible aux comptoirs de location. Dans le cas d'un accident ou du vol du véhicule, les locataires doivent impérativement appeler les autorités de police et contacter l'assistance routière Enterprise. La non déclaration d'accident ou de vol dans les délais prescrit peut entraîner l'annulation des couvertures d'assurance.

- **Rachat partiel de la franchise dommages | Collision Damage Waiver (CDW)**

Inclus avec les plans PLUS et SUPER : La CDW limite la responsabilité financière du locataire pour les dommages causés sur le véhicule de location. La couverture DW réduit la franchise en cas de dommages ou de vol du véhicule. Si le contrat de location ne présente aucune violation, le locataire ne sera tenu responsable que de la franchise applicable. Les couvertures de la CDW tombent en cas de négligence, d'accident, de vol ou de dommage non déclarés ou si les délais de rapport d'événement sont dépassés. Le montant du déductible dépend de la voiture louée.

- **Rachat total de franchise accident | Super Collision Damage Waiver (SCDW)**

Inclus avec le plan SUPER : Cette assurance réduit à 0 la franchise de la DW. En cas de violation des termes et conditions du contrat de location Enterprise ou en cas d'accidents, de vol et de dommages non déclarés ou déclarés passer le délai de 24h, cette assurance peut être annulée. 11,98€+taxes pour tous les véhicules sauf PDMR et LVMR à 22,72€ + taxes.

- **Rachat total de franchise feu et vol | Theft & fire protection (TP)**

Inclus avec les plans PLUS et SUPER : La TP élimine complètement la responsabilité financière du locataire en cas de vol ou tentative de vol ainsi que les dommages causés à la voiture suite au vol ou tentative de vol. En cas de vol ou tentative de vol, le locataire doit déposer une plainte auprès des autorités policières et remettre le rapport, les documents du véhicule et les clés à Enterprise.

- **Assurance responsabilité civile | Third party liability insurance (TPL)**

Inclus avec tous les plans : Tous les véhicules Enterprise sont assurés pour la responsabilité civile à hauteur de 50 millions d'euros. L'assurance couvre les cas d'accidents ayant causé la mort ou des blessures corporelles à des tiers, y compris les passagers et des biens. En cas d'accident, le conducteur se doit de remplir le formulaire (rapport d'accident à l'amiable ou constat de police). Il devra le faire parvenir à Enterprise à l'intérieur d'un délai de 24 heures. La violation des termes et conditions du contrat de location Enterprise ou en cas d'accidents non déclarés, cette assurance peut être annulée.

EUROCAR TT

4017 Saint-Denis, Montréal (QC), H2W 2M4, Canada
T. 514-274-4449 | 1 888-285-8384 | F. 514-274-1344
www.eurocartt.com

- **Mentions Importantes**

Les couvertures CDW, SCDW et TP ne sont pas valables en cas de dommages causés volontairement ou par négligence. Elles ne couvrent pas les dommages aux toits (mauvais calcul de la hauteur des véhicules ou des objets qui sortent du véhicule), pare-brises, vol de pneus, des roues (crevaisons, barres, couvre-roues etc.), des dommages causés à l'embrayage et les dommages causés par une mauvaise utilisation ou non-respect des règles de conduite du véhicule et des conditions d'utilisation. Dans les cas suivants, le client sera tenu responsable des dommages causés au véhicule Enterprise. La perte des clés est considérée comme étant de la négligence et peut entraîner l'annulation des couvertures DW, SCDW et TP.

- **Assurance optionnelle (disponible à destination seulement)**

- Renseignez-vous au comptoir de location au moment de la prise du véhicule pour toutes assurances optionnelle.

Assistance Routière

Une assistance routière 24 heures est disponible pour urgence. En cas de panne ou d'accident, vous êtes prié d'appeler au numéro suivant :

- depuis un poste fixe en Espagne : 90 215 2898
- depuis un portable ou de l'étranger : + 34 91 594 9363

Tous les détails des procédures seront fournis au moment du départ par la station concernée.

- **Remplacement**

Si le client à besoin de remplacer le véhicule de location suite à un bris ou un mauvais fonctionnement :

- Contacter l'agence de location de départ ou l'assistance routière.

Informations Supplémentaires

- Enterprise et Eurocar TT ne peuvent être tenus responsables suite à des problèmes dus à la création de dossiers multiples effectués par le grossiste, l'agence de voyage ou le client direct.
- En cas de divergence, les frais affichés au comptoir de livraison/restitution prévalent.
- Aucun remboursement pour une location utilisée partiellement après la prise du véhicule
- Enterprise se réserve le droit de modifier les conditions présentes en tout temps.
- Tous les services, les protections supplémentaires, les frais de franchise et de produits complémentaires incluent la TVA au taux légal en vigueur à la date de la transaction.

EUROCAR TT

4017 Saint-Denis, Montréal (QC), H2W 2M4, Canada
T. 514-274-4449 | 1 888-285-8384 | F. 514-274-1344
www.eurocartt.com

Services, Accessoires & Suppléments

Voici la liste des services, des accessoires et des suppléments qui peuvent être demandés lors des réservations ou lors de la prise du véhicule. Ces tarifs sont payables à destination. Sous réserve de disponibilité et de confirmation préalable.

LES TARIFS ET CONDITIONS ENTERPRISE SONT SUJETS À CHANGEMENTS SANS PRÉAVIS

• Équipements spéciaux, services et suppléments

Les équipements spéciaux sont en demande et sous réserve de disponibilité aux différents comptoirs de location, Enterprise ne peut confirmer la disponibilité. Payable à destination.

Frais d'Aéroport : Inclus dans tous les plans.

Frais de Gare : Inclus dans tous les plans.

Taxe Routière: Inclus dans tous les plans.

Frais d'abandon domestique: de 25€+TVA à 100€+TVA selon la catégorie

Siège pour enfant jusqu'à 18 KG: 8.26€+TVA, avec un maximum de 57.85€+TVA par location.

Siège pour enfant jusqu'à 36 KG: 8.26€+TVA, avec un maximum de 57.85€+TVA par location.

Rehausseur: 8.26€+TVA, avec un maximum de 57.85€+TVA par location.

Chaînes à neige: 44,63€ + taxe par location. Disponible au départ de certaines agences de location.

Support à ski: 44,63€ + taxe par location. Disponible au départ de certaines agences de location.

GPS: 11.57€ par jour + taxe pour un maximum de 81€ + taxe par location

Frais de sortie de la zone Espagne/Portugal/Gibraltar/Andorre : 45.45€+TVA

Jeune conducteur (âge 21-24) : 10,33€ + taxe par jour pour un maximum de 103,30€ + taxe.

Conducteur additionnel: 6.61€ par jour + taxe pour un maximum de 52,89€ + taxe par location. Le frais s'applique à chaque conducteur additionnel. Un maximum de 3 conducteurs additionnels est autorisé. Les mêmes conditions s'appliquent au conducteur principal qu'aux conducteurs additionnels.

Service hors des heures d'ouverture: 41,32€ + taxe.

Kit de sécurité : Obligatoire et inclus dans chaque véhicule de location Enterprise, il contient un(1) gilet réfléchissant et 2 triangle de signalisation et doit être tenu à portée de main dans le véhicule.

En cas de vol, perte, dégradation ou casse d'un matériel loué, une pénalité pourra être chargée localement.

• Pénalités

- **Gilet réfléchissant endommagé ou non retourné** : 8,00 € + taxe.
- **Triangles de signalisation endommagés ou non retournés** : Frais selon le prix du marché.
- **Carburant manquant** : des frais de remplissage + un montant approximatif de 2,90€ par litre seront chargés.
- **GPS non retourné** : Calculé selon le modèle – Le montant des frais est disponible aux comptoirs de location.
- **GPS endommagé** : Calculé selon les dommages – Le montant des frais est disponible aux comptoirs de location.

Enterprise peut facturer des frais administratifs au client en cas de vol ou d'accident.

Les enfants en bas de 3 ans doivent obligatoirement avoir un siège adapté à leur poids et à leur taille ainsi que ceux plus âgés jusqu'à une grandeur de 150cm.

Pour les pénalités en cas d'équipements non retournés ou endommagés, veuillez vous référer au comptoir de location.

Les péages routiers ou autres taxes routières, amendes et les frais de stationnement ou de vignettes sont non-inclus et non remboursable.

Aucun remboursement pour une utilisation partielle de la location ▪ Frais d'annulation 50\$ ▪ Frais de NO-SHOW non-remboursable

EUROCAR TT

4017 Saint-Denis, Montréal (QC), H2W 2M4, Canada

T. 514-274-4449 | 1 888-285-8384 | F. 514-274-1344

www.eurocartt.com